

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2020

5 mars 2020 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour la réunion du 12 mars 2020 à 18 heures 00. Ordre du jour : Approbation du compte-rendu précédent ; SAFER : convention de concours technique concernant la communication d'informations relatives au marché foncier local ; Approbation du compte de gestion budget principal 2019 ; Arrêt du compte administratif budget principal 2019 ; Affectation du résultat 2019 du budget principal ; Vote du budget principal 2020 ; Vote des taux : produit attendu TH taxe d'habitation ; taux et produits attendus : foncier bâti et foncier non bâti ; Questions diverses

L'an deux mille vingt, le 12 mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Monique SAILLENS.

Présents : Mme SAILLENS Monique, Mme RAYNAL Sylvie, M. ALBAGNAC Fabien, M. DUTHIL Bernard, M. LASJAUNIAS Stéphane, Mme LECOUTRE Gisèle, M. MONTEIRO Augustin, MAURY Cyril, Mme NOUAILLES Yvette, Mme SIRVEN Marie-Martine

Absents excusés : M. DOUSSET Jean-Marc, Mme HENRAS Marine, Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie, M. POINTELIN Philippe

Mme HENRAS Marine a donné pouvoir à Mme SAILLENS Monique  
Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie a donné pouvoir à Mme RAYNAL Sylvie

Le Conseil municipal désigne MAURY Cyril comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu précédent**

Mme le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 février dernier, qui leur a été adressé avec la convocation.

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **SAFER : convention de concours technique concernant la communication d'informations relatives au marché foncier local**

Mme le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal la délibération prise lors du précédent conseil municipal concernant la signature de la convention de concours technique relative à la communication d'informations sur le marché foncier local entre la commune de Sauzet et la SAFER.

Il s'avère que ce concours technique a un coût très élevé pour la commune et qu'au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas donner une suite favorable à ce dossier, en annulant la délibération du 20/02/2020 ne souhaitant pas un partenariat payant avec la SAFER.

### **Approbation du compte de gestion du budget principal 2019**

Mme le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier.

Mme le Maire indique à l'assemblée qu'il va être procédé à l'examen et à l'approbation du compte de gestion – exercice 2019 – du Budget Principal – de la Commune de Sauzet dressé par le comptable public de la Trésorerie de Puy-L'évêque.  
 Pour information, il est fait lecture des résultats définitifs de l'exercice 2019 aux membres du Conseil Municipal.

Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement)	+ 7 840.52
Résultat antérieur reporté (fonctionnement)	+ 152 972.70
Résultat à affecter (fonctionnement)	+ 160 813.22

Résultat de l'exercice 2019 (investissement)	- 60 048.35
Résultat antérieur reporté (investissement)	+ 35 672.89
Résultat d'exécution cumulé (investissement)	- 24 375.46

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire sur le compte de gestion – exercice 2019 – du Budget Principal – de la Commune de Sauzet et en avoir délibéré :

- Considère que les opérations sont régulières,
- Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable public de la trésorerie de PUY L'EVEQUE, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,
- Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés ledit compte de gestion.

**Arrêt du compte administratif budget principal 2019**

S'agissant du compte administratif 2019, et conformément à la règle, Mme le Maire s'est retirée de la séance ; Mme Sylvie RAYNAL, 1<sup>ère</sup> adjointe, a présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le compte administratif 2019, qui se présente comme suit :

\* en fonctionnement, 495 724.07 € en recettes et 487 883.55 € en dépenses, représentant un excédent de 7 840.52 €

\* en investissement, 181 758.34 € en recettes et 241 806.69 € en dépenses, représentant un déficit de 60 048.35 €

Mme RAYNAL Sylvie, 1<sup>er</sup> adjointe au Maire soumet au vote ledit compte administratif qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Affectation du résultat 2019 du budget principal :**

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'affectation des résultats.

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants, les membres présents et représentés du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

**POUR MEMOIRE**

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté + 152 972.70
- Résultat d'investissement antérieur reporté (1) + 35 672.89

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2019**

- Solde d'exécution de l'exercice (Titres-Mandats) (2) - 60 048.35
- Solde d'exécution cumulé (1)+(2) - 24 375.46

**RESTES A REALISER AU 31.12.2019**

- Dépenses d'investissement D - 124 467.82
- Recettes d'investissement R + 100 411.96
- .....
- SOLDE R-D - 24 055.86

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU  
31.12.2019**

- Rappel du solde d'exécution cumulé (1)	- 24 375.46
- Rappel du solde des restes à réaliser (2)	- 24 055.86
	.....
- Besoin de financement total (1) +(2)	- 48 431.32

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

- Résultat de l'exercice (1)	+ 7 840.52
- Résultat antérieur (2)	+ 152 972.70
	.....
- Total à affecter (1) + (2)	+ 160 813.22

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION**

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>48 431.32</b>
(Crédit du compte 1068 sur bud. )	
<b>2) Affectation complémentaire en « réserves »</b>	
(Crédit au compte 1068 sur bud. )	
<b>3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P.</b>	<b>112 381.90</b>
Ligne 002 (report à nouveau créditeur)	
	.....
<b>TOTAL</b>	<b>160 813.22</b>

**Vote du budget principal 2020**

Mme le Maire présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du budget principal 2020 ainsi que les dépenses et recettes de la section d'investissement en détaillant les différentes opérations programmées.

Mme le Maire communique le détail des subventions attribuées aux diverses associations pour un montant global de 12 283 € inscrit au compte 6574 du budget principal 2020, qui sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme Le Maire soumet au vote ledit budget et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, ce budget principal 2020 qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses :

571 791.90 € en fonctionnement  
226 376.50 € en investissement

**Vote des taux ; produit attendu taxe d'habitation ; taux et produits attendus foncier bâti et foncier non bâti :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil sur les nouvelles dispositions de finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 qui ont modifié les règles applicables en matière de fiscalité locale directe, particulièrement en matière de taxe d'habitation.

En prenant en considération les nouvelles dispositions, et n'ayant pas à ce jour l'état 1259 relatif aux notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, Mme le Maire propose de voter les montants des produits estimés à prévoir en 2020 et taux suivants :

## Produits estimés attendus

- la taxe d'habitation	76 000 €
- la taxe foncière bâti	84 200 €
- la taxe foncière non bâti	22 800 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux et les produits estimés 2020 à percevoir, à savoir :

	Produits estimés attendus :	Taux :
- taxe d'habitation	76 000 €	
- taxe foncière bâti	84 200 €	20.80 %
- taxe foncière non bâti	22 800 €	176.82 %
	-----	
	183 000 €	

## Questions diverses

- Dénomination des rues : Mme NOUAILLES fait un point du travail effectué et notamment des dernières mises à jour avec transmission des fichiers de données aux différents organismes concernés.
- Cantine scolaire : Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la collectivité doit faire face à la défaillance du fournisseur des repas de la cantine. Mme le Maire regrette que la Mairie de Sauzet ait été informée très tardivement de cette situation.  
A l'audience du mardi 17 mars 2020, le Tribunal de Commerce d'Agen va se prononcer sur la liquidation judiciaire de la société MIDI RESTAURECO en l'absence de repreneur malgré les recherches successives, aucun dossier de reprise n'ayant pu aboutir ou être retenu. La dernière livraison de repas aura donc lieu le mardi 17 mars.  
Depuis, elle poursuit activement ses recherches afin de dégager une solution pour pallier à cette défaillance et toutes les pistes sont explorées en vue de trouver un nouveau fournisseur avec toutes les contraintes économiques et administratives induites. Dans l'immédiat, et au cas où aucun prestataire n'accepterait de livrer la cantine de Sauzet dès le 18 mars, les parents d'élèves devront fournir un repas froid (qui ne pourra être réchauffé) à leurs enfants. Une note explicative a été remise, le 12 mars, à chaque enfant.  
Quoi qu'il en soit, la mise en place d'une nouvelle organisation pérenne, avec un nouveau prestataire, risque d'être reportée de quelques mois.
- Elections municipales : Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les horaires de permanence ainsi que l'organisation de la tenue du bureau de vote pour les élections du dimanche 15 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.